



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **25 janvier 2021**

Délibération n° 2021-0385

commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Conseil d'administration de la régie personnalisée Les Nuits de Fourvière - Désignation d'un représentant du Conseil

service : Délégation Développement responsable - Direction culture, sport et vie associative

Rapporteur : Monsieur le Président Bernard

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 8 janvier 2021

Secrétaire élu : Monsieur Nicolas Barla

Affiché le : mercredi 27 janvier 2021

Présents : M. Bernard, Mmes Baume, Vessiller, M. Payre, Mme Picard, M. Kohlhaas, Mme Geoffroy, M. Van Styvendael, Mme Vacher, M. Artigny, Mme Khelifi, M. Athanaze, Mme Moreira, M. Bagnon, Mme Gersperrin, M. Camus, Mme Hemain, M. Longueval, Mme Boffet, M. Blanchard, Mme Petiot, M. Guelpa-Bonaro, Mme Dromain, M. Ben Itah, Mmes Arthaud, Asti-Lapperrière, Augey, MM. Azcué, Badouard, Barge, Barla, Mme Benahmed, MM. Benzeghiba, Blache, Blein, Mmes Borbon, Bouagga, M. Boumertit, Mme Bramet-Reynaud, M. Bréaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, MM. Bub, Buffet, Mmes Burillon, Burriland, Cabot, Cardona, Chadier, MM. Chambon, Charmot, Mme Charnay, MM. Chihi, Cochet, Cohen, Mmes Coin, Collin, MM. Collomb, Corazzol, Mmes Corsale, Crédoz, Crespy, Creuze, Croizier, MM. Da Passano, Dalby, David, Debû, Mmes Dehan, Delaunay, MM. Devinaz, Diop, Doganel, Doucet, Mmes Dubois Bertrand, Dubot, Dupuy, Edery, El Faloussi, Etienne, Fautra, Fontaine, Fontanges, Fournillon, Fréty, Frier, M. Gascon, Mme Georgel, MM. Geourjon, Girard, Mme Giromagny, MM. Godinot, Gomez, Grivel, Groult, Mmes Guerin, Jannot, MM. Kabalo, Kimelfeld, Mme Lagarde, MM. Lassagne, Le Faou, Mme Lecerf, MM. Legendre, Lungenstrass, Maire, Marguin, Marion, Millet, Mône, Monot, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mmes Pouzergue, Prost, MM. Quiniou, Rantonnet, Ray, Mmes Reveyrand, Roch, M. Rudigoz, Mmes Runel, Saint-Cyr, Sarselli, Sechaud, MM. Seguin, Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, MM. Thevenieau, Uhlrich, Vergiat, Vieira, Vincendet, Vincent, Mmes Vullien, Zdorvtzoff.

Absents excusés : M. Galliano (pouvoir à M. Kimelfeld).

Conseil du 25 janvier 2021**Délibération n° 2021-0385**

commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport

objet : **Conseil d'administration de la régie personnalisée Les Nuits de Fourvière - Désignation d'un représentant du Conseil**

service : Délégation Développement responsable - Direction culture, sport et vie associative

Le Conseil,

Vu le rapport du 6 janvier 2021, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

La régie des Nuits de Fourvière est une régie autonome personnalisée, établissement public industriel et commercial, en charge des activités du festival du même nom. Créée en 2005 par le Département du Rhône, elle est, depuis le 1^{er} janvier 2015, rattachée à la Métropole de Lyon.

Le Festival des Nuits de Fourvière concourt à des objectifs culturels et artistiques majeurs, inscrits dans la convention d'objectifs et de moyens conclue entre la régie des Nuits de Fourvière et la Métropole pour la période 2018-2022, adoptée par délibération du Conseil n° 2017-2436 du 15 décembre 2017 :

- mettre en valeur le site historique des théâtres romains de Fourvière et en assurer la promotion auprès de son public,
- contribuer au rayonnement et à l'attractivité du territoire métropolitain, au travers, notamment, d'une programmation internationale, de la portée médiatique due au festival et de ses collaborations avec des institutions et artistes du monde entier,
- promouvoir et accompagner la création par la présentation d'œuvres nouvelles et par un soutien au montage des productions,
- être un festival interculturel et inclusif en déclinant une offre accessible à tous les publics, ainsi qu'en soutenant l'emploi de personnes en insertion et des jeunes par des partenariats avec les missions locales de la Métropole,
- être acteur du développement économique de la Métropole par la construction de liens forts avec les entreprises du territoire, qui peuvent être mécènes, partenaires ou fournisseurs, ainsi que par un modèle économique qui repose sur la mutualisation des coûts et des produits entre les spectacles bénéficiaires et déficitaires,
- développer des collaborations avec les structures culturelles du territoire métropolitain sous différentes formes (coréalisation, accueil de spectacles, accompagnement en communication, etc.).

II - Modalités de représentation

Cette régie est administrée par un conseil d'administration dont les membres sont désignés par la Métropole.

Par délibération du Conseil n° 2020-0115 du 27 juillet 2020, la Métropole a désigné les 9 titulaires et les 9 suppléants suivants, tous issus du Conseil de la Métropole :

Titulaires	Suppléants
1 - Jérôme BUB (Président de la régie)	1 - Maryline SAINT-CYR
2 - Benjamin BADOUARD	2 - Marie-Christine BURRICAND
3 - Yves BEN ITAH	3 - Gilles ROUSTAN
4 - Nadine GEORGEL	4 - Fatiha BENAHMED
5 - Caroline LAGARDE	5 - Sophia POPOFF
6 - Véronique DUBOIS BERTRAND (Vice-Présidente de la régie)	6 - Marie Agnès CABOT
7 - Cédric VAN STYVENDAEL	7 - Richard MARION
8 - Clotilde POUZERGUE	8 - Joëlle PERCET
9 - Thomas RUDIGOZ	9 - Jean-Claude RAY

Monsieur Gilles Roustan ayant démissionné de ses fonctions de conseiller métropolitain, il est proposé au Conseil de désigner un représentant suppléant de la Métropole pour pourvoir le poste ainsi vacant au sein du conseil d'administration de la régie personnalisée Les Nuits de Fourvière ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission éducation, culture, patrimoine et sport ;

Vu l'accord unanime du Conseil pour ne pas procéder à un vote à bulletin secret en application de l'article L 3631-7 du code général des collectivités territoriales ;

DELIBERE

Désigne Mme Muriel LECERF en tant que suppléant pour représenter la Métropole, pour la durée du mandat en cours, au sein du conseil d'administration de la régie personnalisée Les Nuits de Fourvière.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 27 janvier 2021.